

**P.V. n° 4**

**Président** : M. GUIGNARD.

**Présents** : MM. AUBLANC – CHARBONNIER – REPENTIN – SICOT - SISSAOUI.

**Excusés** : MM. BOESSO - BOUDET – GAUTIER – SUAREZ.

**Administratifs** : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 110 euros.

**COUPE DE FRANCE**

## SYSTEME COUPE DE FRANCE SAISON 2023/2024

**700 engagés** (dont Girondins de Bordeaux et Pau F.C. en L2)

27/08/2023	1 <sup>er</sup> Tour	-----}	<b>279</b>	matches avec	558	clubs	+		entrants		<b>558</b> : Districts + 81 R3 (sur 116) <b>125</b> : 32 R1 + 58 R2 + 35 R3 (sur 116) <b>10</b> : N3 <b>4</b> : N2
03/09/2023	2 <sup>ème</sup> Tour	-----}	<b>202</b>	matches avec	279	vainqueurs	+	<b>125</b>	entrants	F	
17/09/2023	3 <sup>ème</sup> Tour	-----}	<b>106</b>	matches avec	202	vainqueurs	+	<b>10</b>	entrants	E	
01/10/2023	4 <sup>ème</sup> Tour	-----}	<b>55</b>	matches avec	106	vainqueurs	+	<b>4</b>	entrants	D	
15/10/2023	5 <sup>ème</sup> Tour	-----}	<b>28</b>	matches avec	55	vainqueurs	+	<b>1</b>	entrant	C	
29/10/2023	6 <sup>ème</sup> Tour	-----}	<b>14</b>	matches avec	28	vainqueurs					
			<b>684</b>	matches				<b>698</b>	engagés (hors Bordeaux et Pau)		

**entrant C ( 1 ) :** **1 N1 :** Chamois Niortais F.C.

**entrants D ( 4 ) :** **4 N2 :** Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. - Trélissac F.C. - F.C. Libourne

**entrants E ( 10 ) :** **10 N3 :** S.O. Châtelleraut - Stade Poitevin F.C. - F.C. Chauray - A.S. Panazol - St-Paul Sports - U.S. Lège Cap Ferret  
Les Genêts d'Anglet Football - Aviron Bayonnais - Stade Bordelais - U.S. Chauvigny

**entrants F ( 125 ) :** 32 équipes 1ères de R1 + 58 équipes 1ères de R2 + 35 équipes 1ères de R3 (sur 116)

## COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

PAGE 2/5

### 1<sup>er</sup> Tour :

Match n° 26150693 – E.S. Boismé Clessé / Buslaurs Thireuil du 27/08/2023

*Ce dossier a été transmis à la C.R. des Litiges et Contentieux pour examen.*

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 31/08/2023 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain et dit Buslaurs Thireuil qualifié pour le tour suivant.**

**Le match du 2<sup>ème</sup> tour a donc été** : Buslaurs Thireuil / E. Availles en Châtelleraut : le dimanche 03/09/2023 à 15h00.

Match n° 26151100 – Espoir F.C. / U.S.F. Pamproux du 27/08/2023

*Match arrêté. Ce dossier a été transmis à la C.R. Discipline pour examen. **Il est à l'instruction.***

Match n° 26159722 – A.S. Chadenac Jarnac Marignac / F.C. Cubnezais du 27/08/2023

*Ce dossier a été transmis à la C.R. des Litiges et Contentieux pour examen.*

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 31/08/2023 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain et dit le F.C. Cubnezais qualifié pour le tour suivant.**

**Le match du 2<sup>ème</sup> tour a donc été** : F.C. Cubnezais / F.C.S. Jonzac St-Germain : le dimanche 03/09/2023 à 15h00.

Match n° 26160088 – R.S.C. St-Priest-Taurion / U.S. St-Léonard de Noblat du 26/08/2023

*Ce dossier a été transmis à la C.R. des Litiges et Contentieux pour examen.*

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 31/08/2023 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain et dit l'U.S. St-Léonard de Noblat qualifiée pour le tour suivant.**

**Le match du 2<sup>ème</sup> tour a donc été** : U.S. Solignac le Vigen / U.S. St-Léonard de Noblat : le samedi 02/09/2023 à 20h00.

### 2<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 202 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour** avec les dossiers suivants :

Match n° 26729913 – F.C. St-Rogatien / U.A. Niort St-Florent du 03/09/2023

*Ce dossier a été transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux.*

Match n° 26734406 – A.S. Villandraut Préchac / F.C. des Enclaves et du Plateau du 03/09/2023

Courriel de l'A.S. Villandraut Préchac du 02/09/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Villandraut Préchac** et dit le F.C. des Enclaves et du Plateau qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 59 euros pour forfait à l'A.S. Villandraut Préchac.

### Calendrier du 3<sup>ème</sup> tour :

**106** matches avec **202** vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour 2<sup>ème</sup> tour + **10** entrants de N3.

## COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

PAGE 3/5

La Commission procède à la constitution de **6** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 17 septembre 2023 à 15h00** ou le **Samedi 16 septembre 2022 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

**En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire**, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

**Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais (sous réserve de désignation pour certains matches par la C.R.A.).**

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **ATTENTION !**

**La règle des REMPLACES-REPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).**

**Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).**

**Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.**

**Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.**

## COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Système provisoire de l'épreuve : pouvant être modifié ultérieurement avec la suppression de tour(s) ou autres raisons.**

<b>SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE</b>						SAISON 2023/2024	
<b>580 Engagés</b>							
17/09/2023	<b>1 er Tour</b>	---- >	<b>198</b>	matches avec	<b>396</b>	clubs	
01/10/2023	<b>2 ème Tour</b>	---- >		matches avec	<b>198</b>	vainqueurs	entrants
05/11/2023	<b>3 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
26/11/2023	<b>4 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
17/12/2023	<b>5 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
28/01/2024	<b>6 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
18/02/2024	<b>7 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
17/03/2024	<b>8 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
31/03/2024	<b>9 ème Tour</b>	---- >		matches avec		vainqueurs	entrants
21/04/2024	<b>1/8 èmes</b>	---- >	<b>8</b>	matches avec		vainqueurs	
08/05/2024	<b>1/4</b>	---- >	<b>4</b>	matches avec	<b>8</b>	vainqueurs	
26/05/2024	<b>1/2</b>	---- >	<b>2</b>	matches avec	<b>4</b>	vainqueurs	
<b>Samedi 15 juin 2024</b>	<b>FINALE</b>	---- >	<b>1</b>	match avec	<b>2</b>	vainqueurs	

**396 clubs éliminés ou non-engagés en Coupe de France (sauf R1 et équipes réserves de clubs nationaux)**

**Calendrier du 1<sup>er</sup> tour :**  
**198 matches avec 396 clubs.**

La Commission procède à la constitution de **14** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

PAGE 5/5

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 17 septembre 2023 à 15h00** ou le **samedi 16 septembre 2023 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

**Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants** et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLOCANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Président,  
**Daniel GUIGNARD**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 07/09/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.